

Comment se préparer ?

La pandémie grippale peut avoir de nombreuses conséquences sur la vie d'une entreprise et il est primordial de s'y être préparé.

Il a ainsi été recommandé aux employeurs d'anticiper la situation en élaborant un "Plan de Continuité d'Activité" (PCA), et en actualisant le document unique d'évaluation des risques et le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

AIDES A LA PREPARATION DE LA CONTINUITE DES ACTIVITES

Le site de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles propose un dossier complet « pandémie grippale et entreprise » et une série de questions / réponses pour aider les entreprises à se préparer à la vague pandémique :

<http://www.inrs.fr/dossiers/pandemiegrippale.html>

<http://www.inrs.fr/FAQPandemie>

PCA TYPE

La FNADE propose également un modèle de « Plan de Continuité d'Activités type » que les adhérents pourront adapter et enrichir selon l'activité, la taille de l'entreprise (PME, TPE) et les circonstances locales.

PCA Type FNADE : http://www.fnade.org/sites/fnade/-upload-/2010_100919_20091207130604.pdf

Remarque : Ce document est un outil d'aide aux entreprises, à titre indicatif. Il vient compléter les recommandations des Pouvoirs Publics. Il n'a pas vocation à être exhaustif.

AUTRES SITES D'INFORMATIONS SUR LA PREPARATION

Temps de travail en pandémie grippale



Travail à distance : le cas du télétravail en pandémie grippale



Le site intergouvernemental « info' pandémie grippale » présente également des questions- réponses sur le thème « Vie économique / approvisionnement » pour inciter les entreprises à se préparer :

http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/article.php?id_article=671

Le ministère du travail a émis des documents relatifs au « travail à distance : le cas du télétravail en pandémie grippale » et au « temps de travail en pandémie grippale » :

<http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/IMG/pdf/teletravail.pdf>
http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/IMG/pdf/temps_de_travail.pdf

A destination des salariés et des particuliers, le site intergouvernemental propose enfin un « guide pratique de la vie quotidienne – au travail » :

http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/monquotidienpandemie/spip.php?page=rubrique&lang=fr&id_rubrique=10

Pour synthétiser l'ensemble de ces éléments, le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a mis en ligne un « Kit grippe A à l'usage du chef d'entreprise ». Téléchargeable, ce document est destiné aux dirigeants de TPE et PME, aux artisans, commerçants et professions libérales.

<http://www.entreprises.gouv.fr/pdf/kitgrippeAentreprise.pdf>